

**Séance ordinaire mensuelle
Mardi, 10 mai 2022 – 19 h 30
Salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul**

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- Consultation publique sur le 1^{er} Projet de règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409
- 1. Procès-verbaux des 12 et 28 avril 2022 / Adoption
- 2. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Première période de questions

- 3. États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} semestre 2022 / Dépôt

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Contrôleur animalier / Versement du contrat 2022
- 200^e anniversaire / Oriflammes et structures
- Services professionnels / Préparation d'un plan d'admissibilité pour une nouvelle intersection à la route 112 (lot n° 1 393 798 du cadastre du Québec)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4. Poste de technicienne à la comptabilité / Démission
- 5. Poste de technicienne à la comptabilité/ Entérinement de l'embauche
- 6. Étude de faisabilité pour le réaménagement du sous-sol de l'hôtel de Ville / Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture
- 7. Confection d'un panneau explicatif concernant le monument du 150^e anniversaire de Saint-Césaire / Octroi d'un contrat
- 8. Cercle des Fermières de Saint-Césaire – Soutien financier / Entérinement
- 9. Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire - Tournoi de golf 28 mai / Inscription
- 10. Fondation du cancer du sein du Québec – Ride filles 2022 / Demande de don

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

- 11. Postes de pompier recrú / Embauche
- 12. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération / Autorisation de signature
- 13. Certificat de véhicule d'urgence de la Société de l'assurance automobile / Renouvellement
- 14. Équipements de sauvetage / Acquisition
- 15. Congrès en sécurité et prévention incendie et en sécurité civile / Autorisation
- 16. Installation de radars photos sur des routes sous la juridiction du ministère des Transports / Appui à la demande de la MRC de Rouville

TRAVAUX PUBLICS

Voirie

- 17. Travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double / Adjudication
- 18. Remplacement de tableaux d'affichage électronique / Adjudication
- 19. Assistance technique et administrative en ingénierie / Octroi d'un mandat
- 20. Logiciels pour le service des Travaux publics / Acquisition
- 21. Travaux d'éclairage du parc canin / Ajustement de la résolution n° 2021-10-376
- 22. Aire de jeux d'eau - Abri pour l'espace repos / Acquisition

Séance ordinaire mensuelle
Mardi, 10 mai 2022 – 19 h 30
Salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul

- 23. Panneaux clignotants - Implantation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Acquisition
- 24. Panneaux d'arrêts clignotants – Implantation avenues Saint-Paul et du Frère-André / Acquisition

URBANISME

- 25. Second projet de règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 / Adoption
- 26. PIIA-10-2022 par M. Michael Monette, mandataire pour M. Pier-Luc Girard, propriétaire du lot n° 6 437 258 situé sur l'avenue du Frère-André / Demande d'autorisation
- 27. PIIA-09-2022 par M^{me} Francesca Asfar, propriétaire de l'immeuble situé au 2032, carré Édouard / Demande d'autorisation
- 28. DM-02-2022 par Mme Myriam Savard, propriétaire de l'immeuble situé au 1602, chemin Saint-François / Demande d'autorisation
- 29. Tronçon de l'emprise publique du rang de la Petite-Barbue / Régularisation
- 30. Parc industriel - Ouverture de rue et procédure avec le ministère des Transports / Octroi de mandat
- 31. Programme de plantation d'arbres – Budget 2022 / Autorisation

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 32. Camp de jour 2022 - Postes d'animateur et d'accompagnateur / Embauche
- 33. Camp de jour 2022 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation
- 34. Terrain sportif de l'école Paul-Germain-Ostiguy / Autorisation pour événement

Affaires nouvelles

Correspondances

- 35. Liste de correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance

Règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409.

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE
MRC DE ROUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Règlement n° 92-2005-77
modifiant le règlement de Zonage
n° 92-2005 et amendements
concernant les usages en zone
n° 409

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a reçu une demande de modification de son règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'y autoriser certaines classes d'usages issus du groupe «Industriel» dans la zone n° 409;

Considérant que l'article 113 [3°] de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, à même son règlement de Zonage, spécifier pour chaque zone, les usages y étant autorisés et prohibés;

Considérant que la modification projetée s'avère conforme au règlement sur le Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendement, notamment :

- au regard de sa *Politique de développement industriel*, dont les orientations et objectifs sont exprimés à l'article n° 2.3 et suivants;
- au regard, des *Activités compatibles à l'affectation industrielle*, dont la nature est précisée à l'article 4.4;

Considérant qu'un tel règlement est soumis à la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle sera tenue à une séance ultérieure;

Considérant qu'un tel règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que ce règlement doit recevoir l'approbation du Conseil de la MRC de Rouville suite à un examen de conformité envers son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 12 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par

Et résolu d'adopter le « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 » et ledit règlement statue et décrète ce qui suit, à savoir:

CHAPITRE I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Titre

Le présent règlement s'intitule « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 ».

Règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n°92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409.

ARTICLE 3 – Déclaration d'adoption

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

CHAPITRE II - OBJET DU RÈGLEMENT

ARTICLE 4 – Modification à l'annexe A du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

L'annexe «A» intitulée «Grilles des usages principaux et des normes», issue du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, est modifiée au feuillet n° 15-1, à la zone n° 409 comme suit:

- Sous la division «USAGES», sous la rubrique «INDUSTRIE», aux lignes «CLASSE A» et «CLASSE B», ajout du symbole «●».

L'extrait de l'annexe A du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements avant et après ce règlement de modification figurent en annexe au présent règlement.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5 – Préséance

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Transmission élus 1 ^{er} projet :	2022-04-07 et 2022-04-12
Publié sur site web :	2022-04-12 avec ordre du jour
Avis de motion :	2022-04-12 sous résolution n° 2022-04-172
Adoption 1 ^{er} projet :	2022-04-12 sous résolution n° 2022-04-173
Transmission à la MRC de Rouville	2022-04-20
Avis public – consultation	2022-04-20
Transmission élus 2 ^e projet :	2022-04
Publié sur site web :	2022-05- avec ordre du jour
Adoption 2 ^e projet :	2022-05 sous résolution n° 2022-05-
Avis public aux PHV :	2022-05-
	__demande(s)
Transmission à la MRC de Rouville:	2022-05-
Transmission élus :	2022-06
Publié sur site web	2022-06
Adoption :	2022-06 sous résolution n° 2022-06-
Transmission à la MRC de Rouville:	2022-06-
Certificat de conformité :	_____

Publication en conformité du règlement municipal n° 2018-260

Affiché à l'Hôtel de Ville :
Publié sur le site Web de la Ville :
En vigueur :

Règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n°92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409.

Annexe A : Grilles avant et après modification

Extrait du feuillet n° 15-1 avant modification / zone n° 409

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				406	407	408	409
HABITATION		classe A-1 unifamiliale isolée					
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe A-3 unifamiliale en rangée					
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée					
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée					
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée					
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée					
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)					
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					
		classe D - habitation communautaire					
		classe E - résidences personnes âgées	régl. const. art. 5.7				
		classe F - maison mobile					
COMMERCE		classe A-1 bureaux					
		classe A-2 services					
		classe A-3 alimentation et vente au détail	art. 19.5		• [1]		
		classe A-4 télécommunications					
		classe B-1 spectacles, salles de réunion					
		classe B-2 bars, brasseries					
		classe B-3 commerces érotiques					
		classe B-4 récréation intérieure					
		classe B-5 arcades					
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3				
		classe B-7 récréation ext. extensive					
		classe B-8 observation nature					
		classe B-9 clubs sociaux	art. 19.5		•		
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte touristique					
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 cantines					
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2				
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3				
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3				
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2				
		classe D-5 pièces et accessoires					
		classe E-1 construction, terrassement					
	classe E-2 vente en gros, transport						
	classe E-3 para-agricole						
	classe E-4 autres usages commerciaux						
INDUSTRIE		classe A	art. 20.2, 20.3,	•	•	•	
		classe B	art. 20.2, 20.3,	•			
		classe C	art. 20.2, 20.3				
		classe D extraction	art. 17.4				
		classe E récupération, recyclage	art. 17.6				
		classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6				
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		classe A-1 services gouvernementaux					
		classe A-2 santé, éducation					
		classe A-3 centres d'accueil					
		classe A-4 services culturels et communautaires					
		classe A-5 sécurité publique, voirie					
		classe A-6 lieux de culte					
		classe B parcs, équipements récréatifs					
		classe C équip. publics	art. 7.5.2				
		classe D infras. publiques		•	•	•	
		classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2				• [2]
AGRICOLE		classe B élevage	art. 21.1, 21.2				
		classe C activités complémentaires					
		classe D activités agrotouristiques					
		classe E animaux domestiques	art. 21.3				

Notes particulières:
 [1] limité aux activités de vente au détail pratiquées par un organisme appartenant à la sous-classe d'usage B-9, clubs sociaux, organismes sans but lucratif
 [2] limité aux activités de culture du sol sans bâtiment

Règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n°92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409.

Annexe A: Grilles avant et après modification

Extrait du feuillet n° 1-1 après modification / zone n° 409

Usages	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				406	407	408	409
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée					
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe A-3 unifamiliale en rangée					
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée					
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée					
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée					
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée					
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)					
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					
		classe D - habitation communautaire					
		classe E - résidences personnes âgées	régl. const. art. 5.7				
		classe F - maison mobile					
	COMMERCE	classe A-1 bureaux					
		classe A-2 services					
		classe A-3 alimentation et vente au détail	art. 19.5		• [1]		
		classe A-4 télécommunications					
		classe B-1 spectacles, salles de réunion					
		classe B-2 bars, brasseries					
		classe B-3 commerces érotiques					
		classe B-4 récréation intérieure					
		classe B-5 arcades					
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3				
		classe B-7 récréation ext. extensive					
		classe B-8 observation nature					
		classe B-9 clubs sociaux	art. 19.5		•		
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte touristique					
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 cantines					
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2				
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3				
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3				
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2				
		classe D-5 pièces et accessoires					
classe E-1 construction, terrassement							
classe E-2 vente en gros, transport							
classe E-3 para-agricole							
classe E-4 autres usages commerciaux							
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2, 20.3,	•	•	•	•	
	classe B	art. 20.2, 20.3,	•			•	
	classe C	art. 20.2, 20.3					
	classe D extraction	art. 17.4					
	classe E récupération, recyclage	art. 17.6					
	classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux						
	classe A-2 santé, éducation						
	classe A-3 centres d'accueil						
	classe A-4 services culturels et communautaires						
	classe A-5 sécurité publique, voirie						
	classe A-6 lieux de culte						
	classe B parcs, équipements récréatifs						
	classe C équip. publics	art. 7.5.2					
	classe D infras. publiques		•	•	•		
	classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2				• [2]	
AGRICOLE	classe B élevage	art. 21.1, 21.2					
	classe C activités complémentaires						
	classe D activités agrotouristiques						
	classe E animaux domestiques	art. 21.3					

Notes particulières:
 [1] limité aux activités de vente au détail pratiquées par un organisme appartenant à la sous-classe d'usage B-9, clubs sociaux, organismes sans but lucratif
 [2] limité aux activités de culture du sol sans bâtiment

Règlement 92-2005-77
Plan de la zone concernée
et des zones contiguës

